

MAIRIE D'AVANNE-AVENEY (25720)
CANTON DE BOUSSIÈRES - ARRONDISSEMENT DE
BESANÇON
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2012 À 18H30

| | |
|---------------------------------|---|
| <i>Membres en Exercice : 16</i> | <i>Date de Convocation : 06/10/2012</i> <i>Date d’Affichage :</i> <i>- de la Convocation : 06/10/2012</i> <i>- du Compte- rendu : 13/10/2012</i> |
|---------------------------------|---|

L’an deux mille douze, le onze octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d’Avanne-Aveney, régulièrement convoqué, s’est réuni sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre TAILLARD.

Présents : Mmes : I. BINET – A. GÉRARD – MA. SATORI –
Ms : P. AUBRY – T. GUILLOT – B. JOUFFROY – R. LEMAIRE –
A. PARIS – Y. PERRIN – P. SARRAZIN – L. DELMOTTE –
JP. TAILLARD

Absent (s)

Mmes : S. ESSERT - S. POUDEVIGNE - S. PEREIRA – M. R. MARTIN

Secrétaire de Séance : M. T. GUILLOT

Procurations de Vote :

Mme S. ESSERT à Mme M.A. SATORI
Mme S. POUDEVIGNE à M. A. PARIS

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

MARCHE DE TRAVAUX DES BATIMENTS DU PLATEAU SPORTIF

- 01 – Attribution des lots après vérification détaillée des offres*
02 – Location de modules « Algéco »
03 – Information : Vandalisme

I. MARCHÉ DE TRAVAUX DES BATIMENTS DU PLAEAU SPORTIF

I.1 – Attribution des lots après vérification détaillée des offres

Délibération 2012/61 - Suffrages exprimés : 14

Faisant suite à la réunion de la commission d'appel d'offres du 14 septembre, conformément à la réglementation des marchés, plusieurs candidats ont été invités à produire des pièces administratives manquantes.

La commission, s'est donc réunie à nouveau le 11 octobre pour procéder à l'analyse complémentaire des dossiers.

La commission, à l'unanimité, a retenu les offres suivantes :

- ▶ Lot n° 1 Terrassement – VRD : Ent. CUENOT - 106.619,76 €uros HT
- ▶ Lot n° 2 Gros-œuvre : Ent. TEXIA - 339.832,60 €uros HT
- ▶ Lot n° 3 Charpente métallique : Ent. OBLIGER – 132.813,00 €uros HT
- ▶ Lot n° 4 Chauffage – ventilation : Ent. EIMI - 63.621,00 €uros HT
- ▶ Lot n° 5 Plomberie – sanitaire : Ent. EIMI - 38.352,00 €uros HT
- ▶ Lot n° 6 Electricité – courants faibles : Ent. BESAC ELEC - 60.762,00 €uros HT
- ▶ Lot n° 7 Etanchéité : Ent SFCA – 30.523,64 €urosHT
- ▶ Lot n° 8 Menuiseries extérieures ALU : Ent. OBLIGER - 7.488,60 €uros HT
- ▶ Lot n° 9 Menuiseries extérieures METAL : Ent. OBLIGER - 14.429,00 €uros HT
- ▶ Lot n° 10 Serrurerie : Ent. REMY - 21.565,00 €urosHT
- ▶ Lot n° 11 Menuiseries intérieures : Ent. CCM – 30.821,40 €uros HT
- ▶ Lot n° 12 Cloisons-Plafonds-Isolation-Peinture: Ent .FILIPPI - 16.431,67 €uros HT
- ▶ Lot n° 13 Faux plafond : Ent. PLAFOND LAFFOND - 5.559,37 €uros HT
- ▶ Lot n° 14 Chapes : Ent. CHAPE 25 - 4.962,81 €uros HT
- ▶ Lot n° 15 Revêtement intérieur/extérieur : sols et murs résine : Ent. FLOOR COLOR.FR - 44.124,68 €uros HT
- ▶ Lot n° 16 Désamiantage : Ent. CODEPA - 9.859,00 €uros HT
- ▶ Lot n° 17 Déconstruction : Ent. ARCHES DEMOLITION - 10.900,00 €uros HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, entérine la décision de la commission pour un montant de 938.665,53 €uros H.T.

II. QUESTIONS DIVERSES

II.1 – Locations de Modules « ALGÉCO » :

Délibération 2012/62 - Suffrages exprimés : 14

Le Maire informe l'Assemblée qu'il est nécessaire, pendant les travaux du plateau sportif, de novembre 2012 à juillet 2013, de mettre en place sur le terrain de Basket des bâtiments préfabriqués mobiles afin de permettre la continuité des activités des jeunes de l'école de foot du village. Il est donc proposé d'engager la location de 4 modules « Algéco » se décomposant ainsi :

- Stockage matériels,
- Vestiaire 1
- Vestiaire 2
- Bureau / salle de réunion

Décision est prise, à l'unanimité des suffrages exprimés, de procéder à cette location pour un montant de 7 889 € HT, incluant le transport et l'assurance.

| |
|-------------------------|
| III. INFORMATION |
|-------------------------|

IV.1 – Vandalismes :

Un mât d'éclairage public a été dégradé dans le secteur des Bigarreaux ; la société SPIE va procéder à son remplacement pour un montant TTC de 996 €.

Un projecteur a été remplacé sur le rond point stade à la suite d'actes de vandalisme pour un montant TTC de 758 €.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 19h20

ETAT DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE

Délibération 2012/61 : *Marché de Travaux du Plateau Sportif : validation des offres suite au choix de la Commission des Marchés*

Délibération 2012/62 : *Location de 4 modules « Algéco » pour la période de novembre 2012 à juillet 2013.*